



**ARRETE N°52/2025**  
**ARRETE REGLEMENTANT LE**  
**STATIONNEMENT RUE DE L'ECOLE ET LES**  
**TROIS EMPLACEMENTS SITUÉS RUE DE**  
**L'ORTENBOURG A L'OCCASION DE LA JOURNÉE**  
**CITOYENNE**

Le Maire de la Commune de Scherwiller,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2542-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire dans les Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;
- VU** le Code de la Route et notamment son article R 110-1 ,R410-2, R411-8, R411-24, R417-9 et R417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige ;
- VU** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions ;

**CONSIDERANT** qu'en raison de la journée citoyenne organisée le 17 mai 2025 de 08h00 à 14h00 il convient d'assurer la sécurité des participants ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement sera interdit le 17 mai 2025 de 8h à 14h, rue de l'École ainsi que sur les trois emplacements situés rue de l'Ortenbourg, entre la rue de l'École et la rue du Meyerhof.

**Article 2 :** La signalisation adéquate sera mise à disposition par les services de la commune et mise en place par les organisateurs.

**Article 3 :** Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- Monsieur le Chef de section des sapeurs-pompiers de Scherwiller
- Madame la Responsable des services techniques
- Service Départemental d'incendie et de secours

Fait à Scherwiller, le 12 mai 2025

Olivier SOHLER  
Maire

